

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/05/2022

Dossier complet le :

01/07/2022

N° d'enregistrement :

2022-6159

1. Intitulé du projet

CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LE CHEMIN DU PRE HERVE ET LA RUE JULES GRANDJOUAN A NANTES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LUCAS Michel

RCS / SIRET

2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9

Forme juridique

Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - a)	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale. La portion de voie créée sera classée dans le domaine public de Nantes Métropole.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à réaliser 70 ml de voie nouvelle à sens unique, en prolongement d'un fond de parking, afin d'en faire une voie traversante. Cette voie desservira deux équipements majeurs : la piscine Jules Verne et la clinique Jules Verne.

Cette voie, considérée dans sa globalité, reliera le chemin du Pré Hervé et la rue Jules Grandjouan. Elle sera en sens unique pour les véhicules motorisés et en double sens pour les cycles.

Le projet permettra une transformation urbaine qualitative de ce secteur, au regard de l'actuelle offre de stationnement vieillissante et sans cohérence (parking imperméabilisé).

4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement de la voie nouvelle entre le chemin du Pré Hervé et la rue Jules Grandjouan doit permettre d'assurer une nouvelle liaison apaisée entre ces deux rues, en privilégiant les modes actifs, tout en assurant les fonctionnalités d'accès aux installations de la clinique et de la piscine, et aux parkings correspondants :

- accès au parking aérien de la clinique ;
- accès au parking silo de la clinique ;
- gestion de la traversée depuis le parking aérien de la clinique vers le parking silo de la clinique (actuellement l'accès se fait directement) ;
- reprises / déplacements / compléments des barrièges automatiques de la clinique en conséquence dans le cadre de l'opération, à la charge de Nantes Métropole.

L'opération inclut la révision du jalonnement des installations et parkings à l'échelle du secteur.

Les stationnements actuellement en bataille de la voirie métropolitaine seront fortement réduits en nombre et passés en longitudinal sur un seul côté de la voie nouvelle.

L'objectif est au travers de ce projet de renaturer et désimperméabiliser pour partie le site, aujourd'hui principalement constitué de parkings, avec création de noues larges et plantées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront liés :

- aux terrassements de la voie
- à la mise en place de la structure de voirie nouvelle
- à la mise en œuvre des revêtements définitifs sur la portion nouvelle ainsi que sur la portion requalifiée
- à la gestion des eaux pluviales dont création de noues plantées
- au déploiement des espaces verts (avec préservation des arbres majeurs repérés)
- à la mise en œuvre de l'éclairage public

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, il n'est prévu qu'un entretien courant des espaces verts et une veille sur le bon état des revêtements et des réseaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas de procédure administrative.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet = 5 335 m ² : 3 142 m ² au niveau de la voie existante et 1 893 m ² au niveau de l'extension vers le chemin du Pré Hervé. Surface imperméabilisée avant travaux : 3 257 m ² / après travaux : 2 626 m ² Surface partiellement imperméabilisée avant travaux : 246 m ² / après travaux : 460 m ² Surface perméable avant travaux : 1 531 m ² / après travaux : 1 947 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entre le Chemin du Pré Hervé et la
rue Grandjouan à Nantes

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 2 4 ' 7 2 " 5 5 Lat. - 1 ° 5 1 ' 9 6 " 5 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 7 ° 2 4 ' 7 2 " 5 5 Lat. - 1 ° 5 1 ' 9 6 " 5 9

Point d'arrivée :

Long. 4 7 ° 2 4 ' 8 8 " 6 9 Lat. - 1 ° 5 1 ' 7 7 " 4 2

Communes traversées :

Nantes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	novembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quantités limitées vu la longueur réduite du projet et la désimperméabilisation. Utilisation de matériaux recyclés pour la structure de voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement existant à l'ouest (sur lequel sera créée la portion de voie nouvelle) sera ouvert ; néanmoins, ce boisement est à ce jour très fréquenté et ne peut donc constituer un réservoir de biotope type friche. Par ailleurs, les arbres anciens sont conservés. L'abattage concerne des espèces jeunes, avec replantation plus importante sur le projet. Les travaux d'abattage seront menés hors période de nidification (mi-mars - fin juillet). Cf. rapport d'état initial arbres et avifaune nicheuse et mesures ERC joint.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas à proprement parler de déplacements mais simplifie les déplacements à l'échelle du quartier et réduira les "micro trajets" que font les usagers pour trouver une place de stationnement. Par ailleurs, le double sens cyclable simplifie le trajet des cycles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré sera de deux ordres : - lors de la phase chantier - lors de l'exploitation, les véhicules empruntant la voie généreront du bruit (voie à vitesse réduite et à sens unique).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations seront générées par les engins lors de la phase chantier.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage de la voie. L'abaissement de 40 % du flux lumineux (de 20h à 6h) en période creuse de fréquentation permettront de réduire l'impact notamment sur la faune.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voie réduite à sens unique. Emissions idem actuelles.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le plan du paysage, l'ouverture de la voie côté chemin du Pré Hervé modifiera faiblement la perception.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire l'impact de ce projet en termes d'imperméabilisation, la voie a été calibrée en sens unique.
 La gestion des eaux pluviales se fait sous forme de noues longeant la voie.
 Les stationnements seront réalisés en pavés à joints engazonnés pour une meilleure infiltration des eaux de pluie.
 Les arbres majeurs, repérés au démarrage de l'étude, sont conservés.
 Il est par ailleurs prévu une cinquantaine de plantations d'arbres sur le projet (double alignement) pour la moitié d'abattus.
 Enfin, les travaux d'abattage seront menés hors période de nidification (mi-mars - fin juillet).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de la faible superficie du projet et du soin apporté pour la préservation des arbres majeurs existants et la gestion alternative des eaux pluviales, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 : planche indiquant le mode circulatoire actuel 8 : rapport d'état initial arbres et avifaune nicheuse et mesures ERC (rubrique 6.1 biodiversité)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le, 30/06/2022

Signature

Nicholas LUCAS
Vice-président

